

# Régate SNSM

Dimanche 19 avril 2026  
Grade 5B  
Société des Régates d'Antibes



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

## 1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un échange et un partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au club house de la SRA
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 06
- 3.3 Un briefing sans émargement se tiendra à 8h30 au Club house.

## 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

## 5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club house de la SRA
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

Date	Classe	Nb de course
<b>Dimanche 19 avril à 10h</b>	<b>Toutes</b>	<b>1</b>

- 6.1 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

## 8. ZONES DE COURSE

Regroupements de classes 2026 Version test			
Groupe Net	Pavillon	Croiseurs A, B, C, D	Régate R1, R2, R3, L
Groupe 1	Flamme 1	26.5 et plus	
Groupe 2	Flamme 2	20.5 à 26.4	
Groupe 3	Flamme 3	14 à 20.4	
Groupe 4	Flamme 4	0 à 13.9	
Groupe R1	Flamme Rose		25.5 et plus (Sauf L)
Groupe R2	Flamme Rose		0 à 25.4 et L
M2K	Flamme Hobie	Multicoques	

L'emplacement de la zone dépendra du parcours choisi, voir l'annexe Parcours

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.  
Les signaux définissant le parcours à effectuer seront affichés sur un tableau sur le bateau comité
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

## 10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont décrites dans l'annexe parcours

## 12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord. Zone du départ : Dans la Salis
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre le **côté parcours de la marque d'arrivée** et **un pavillon bleu qui sera situé sur le bateau comité mouillé dans la Salis**.

## 15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

## **16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

16.1 Les temps sont les suivants :

Le temps limite pour franchir l'arrivée pour toutes les classes est fixé à 17h

## **17. DEMANDES D'INSTRUCTION**

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au club house

17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au club house. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## **18. CLASSEMENT**

18.1 Une course doit être validées pour valider la compétition.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés et les éventuels regroupements de groupes seront publiés au tableau officiel d'information au plus tard à l'heure du briefing. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## **19. RÈGLES DE SÉCURITÉ**

19.1 [NP] *Pas d'émergement*

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

- Soit par canal VHF utilisé en course est précisé en IC 3.2. avec accusé de réception du comité
- Soit par téléphone ou par SMS au 06.60.16.12.97 immédiatement lors de la décision d'abandon

19.4 Utilisation du Bout dehors :

La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19.5 Sécurité pour les équipages en solitaire [DP]. Il est demandé à ces derniers de porter un gilet de sauvetage 150 Newton de la sortie du port, puis tout le long de la course jusqu'au retour au port, de porter une VHF portable étanche allumée sur le canal de course clipsée sur le gilet de sauvetage, de disposer sur leur bateau des lignes de vie à poste et d'avoir une assurance en responsabilité civile en vigueur pour la régata, y compris en solitaire (courses de moins de 100 milles)

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT**

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 90 minutes avant son signal d'avertissement.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon de la SRA

## **24. EVACUATION DES DÉTRITUS**

Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux officiels et/ou accompagnateurs.

## **25. EMBLEMES**

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port

28.

**PRIX**

Des prix seront distribués pour chaque regroupement de classe au moins aux trois premiers de chaque groupe de classement lors de la remise des prix qui se déroulera dimanche soir à 19h

**ARBITRES DÉSIGNÉS**

Président du comité de course : Dominique Géniaux

Président du jury : Peter Lamass

## ANNEXE PARCOURS »

**MARQUES** (Les marques de parcours jouent avec les lettres S.N.S.M.)

Départ	Bateau viseur portant un pavillon orange
Dégagement	Bouée noire
Arrivée	Bouée noire
Siesta	Bouée verte à la Siesta 43°36.47 N – 7°08.06 E
Marina	Bouée verte devant Marina 43°38.05 N – 7°08.62 E
Nice	Bouée orange après l'aéroport 43°39.67 N – 7°1.27 E
Sécanion	Bouée verte sur le sec du Sécanion 43°32.48 N -7°06.06E
Marguerite	Bouée orange Ste Marguerite 43°30.79 N -7°05.06E
N1	Bouée orange navigation 43°36.00 N -7°12.13E
N2	Bouée orange navigation 43°34.00 N -7°11.00E

## PARCOURS

N°	Parcours	Distance (Milles)
1	Départ – Nice (babord)– Siesta (tribord)- Marina (tribord) arrivée	17.8
2	Départ - N2 (tribord) – Marguerite (tribord)- Arrivée	14
3	Départ – N1 (tribord) – Sécanion (tribord)– Arrivée	12.1
4	Départ – N1(babord) – Marina (babord) - Arrivée	9.5
5	Départ – N2 (bâbord) – Siesta (bâbord) - Arrivée	7
6	Départ – Marina (tribord) – N2 (tribord) – Arrivée	9.5
7	Départ – N2 – N1 – Siesta – Arrivée – N2 – Arrivée (Tout bâbord)	13.4
8	Départ – Nice (tribord) – N2 (tribord) - Arrivée	16
9	Autre parcours annoncé au briefing et sur l'eau	x

*Il est interdit de naviguer entre Grenille et pointe bacon et dans la zone de plage des 300m lorsqu'elle est matérialisée*

*Il est aussi interdit de naviguer dans les zones 2 et 3 autour de l'aéroport définies par l'arrêté préfectoral n°146/2019*

